



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2025

Date de convocation : 02 juin 2025

Le conseil municipal de la commune de Moyrazès s'est réuni le 10 juin 2025 à vingt heures, sous la présidence de M. Michel ARTUS, Maire.

Présents : M. ARTUS Michel, Mme BES Carole, M. BONNET Christian, Mme ESTIVALS Marie-Cécile, Mme FOUCRAS Odile, M. GABEN Serge, M. GARRIGUES Claude, Mme GARRIGUES Séverine, M. GINESTET Jérôme, M. PALOUS Michel, M. PÉLISSIER Philippe, FERLET Nicole

Absents et représentés : Mme BASTIDE Noémie (Représentée par Mme ESTIVALS), Mme WILFRID Marielle (Représentée par M. PALOUS)

Absents : M. GARRIGUES Mickaël

Secrétaire de séance : M. GABEN Serge

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de signer un bail professionnel et fixation du loyer entre la mairie et Mme [REDACTED]
- Autorisation de signer deux conventions d'occupation précaire pour la parcelle AI 45,
- Questions diverses

En début de séance Monsieur le Maire fait part du départ de [REDACTED] et fait un point sur l'arrivée de [REDACTED].

➤ Adoption du procès-verbal de la séance du 22 avril 2025

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Maire rend compte de la décision prise en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération du conseil municipal DE032 du 23 Mai 2020 :

DM 005 du 23 avril 2025 : Renonciation du droit de préemption urbain d'un bien référencé au cadastre de la commune de Moyrazès section AH 78 et AH 132.

DM 006 du 19 mai 23 avril 2025 : Renonciation du droit de préemption urbain d'un bien référencé au cadastre de la commune de Moyrazès section AH 290, AH 4557 et AH 461

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions du Maire, telles que présentées ci-dessus.

Délibération DE028 : Location du bureau RDC annexé à la mairie porte principale de gauche

Monsieur Le Maire rapporte que le bureau annexé à la mairie est libre de toute occupation. Mme [REDACTED] profession libérale, a sollicité la mairie afin d'obtenir un bureau à disposition une demi-journée par semaine pour exercer son activité. Monsieur le Maire propose de lui mettre à disposition le bureau situé au RDC de la mairie avec une entrée indépendante sur le côté de gauche de la mairie, et de lui faire signer un bail professionnel de trois ans, pour un loyer mensuel de 50€ (cinquante euros) charges comprises.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande écrite de [REDACTED]

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant que la commune est propriétaire du bureau situé place Gilbert SÉRIEYS, entrée de gauche, RDC.

Considérant la volonté de la commune dynamiser son territoire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- *Autorise Monsieur Le Maire à signer le bail entre la mairie et [REDACTED], ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.*
- *Décide de fixer le loyer mensuel, pour une occupation d'une ½ journée par semaine, à 50€ CC (Cinquante euros charges comprises)*

Fait et délibéré à Moyrazès les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Délibération DE029 : Conventions d'occupation précaire L'oratoire

Monsieur Le Maire rapporte qu'il convient de signer deux conventions d'occupation précaire, une pour la partie agricole de la parcelle AI 45, et une autre pour la partie AU de la même parcelle, dont la mairie est propriétaire depuis septembre 2024, à [REDACTED], déjà locataire du propriétaire précédent.

Il convient de signer une convention d'occupation précaire et de lui laisser libre exploitation de la partie agricole de la parcelle AI 45 contre une redevance de 160€ l'hectare annuel soit deux hectares en AP.

Il convient de signer aussi une convention d'occupation précaire à titre gracieux pour la partie AU de la parcelle AI 45 le temps d'aménager cette partie de la parcelle soit de 5 766,547m².

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune est propriétaire du terrain AI 45 situé Lieu-dit L'Oratoire à Moyrazès,

Considérant que [REDACTED] est l'ancien locataire,

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- *Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions entre la mairie et [REDACTED], ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,*
- *Décide de fixer la redevance à 320€ annuel pour les 19 282,45M² en Ap soit 2 hectares de la parcelle AI 45,*
- *Décide de laisser la jouissance gracieusement pour l'entretien de la partie AU de 5 766,547M² de la parcelle AI 45, le temps d'aménager ce terrain,*

Fait et délibéré à Moyrazès les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire informe de la signature chez le notaire le jeudi 12 juin 2025, pour la vente de la parcelle AI468.
- Monsieur Le Maire fait un point sur les travaux à venir de la salle des Arméniens. Tous les lots ont été attribués. Les travaux vont débiter le 23 juin 2025. Il rappelle que les occupants du week-end 28 juin sont informés que l'accès aux vestiaires sera fermé et l'eau chaude limitée. La demande de subvention auprès du conseil départemental est à l'étude. Suite à la demande de subvention auprès de la ligue de football, il a fallu revoir les plans des vestiaires pour y prétendre,

la commune attend le retour de la commission de la ligue pour connaître le montant de subvention définitif. Monsieur Le Maire souhaite prendre contact avec la MSA afin de demander un soutien financier. Une interrogation se pose sur le devenir de la cuve à fioul.

- Monsieur le Maire informe que l'attribution des lots de la future MAM aura lieu mi-juin, en effet il n'y a aucune offre sur 3 lots (Menuiseries intérieures, Serrurerie et Mobilier).
- Mme Séverine GARRIGUES profite pour rappeler qu'il faut organiser le déménagement des salles de classes des professeurs des écoles. Elle propose la participation des élus ainsi que celle des parents. Elle propose de faire cela le 7 juillet AM afin de ne pas retarder les travaux de la MAM. Seront présents à cette date Jérôme GINESTET, Serge GABEN, Christian BONNET, Michel ARTUS, Carole BES, Marie-Cécile ESTIVALS. Un mot sera diffusé aux parents via l'école.
- Nicole Ferlet fait un point sur la culture à Moyrazès : "Moyrazès a connu ce printemps diverses animations culturelles :
A l'occasion de la fête de la Saint Médard, les conscrits ont proposé de nombreuses festivités. Ils ont aussi soutenu l'association, les ateliers de la Maresque, qui à cette occasion a organisé une belle exposition des productions des ateliers (bilan de l'année 2024/2025).
250 visiteurs sont venus découvrir les œuvres de nos artistes amateurs.
Les scolaires, toujours enthousiastes, ont continué ainsi à élargir leurs connaissances artistiques. Pour donner encore plus d'ampleur à cette fête de village, L'APE a apporté une large contribution en mettant en place plusieurs randonnées, gourmandes, pour les pichous, à pied, à VTT.
Ces randonnées connaissent un réel succès (plus de 200 participants) et démontrent si cela est encore nécessaire que notre commune est riche de beaux chemins de randonnées qui méritent un entretien régulier par l'ensemble de la population (voir organisation de la journée citoyenne)
Par ailleurs le partenariat entre l'école et la bibliothèque continue à fonctionner, grâce à l'investissement de l'équipe des bénévoles (accueil régulier des maternelles et accueil ponctuel des plus grands).
Et enfin, ce mois de juin va connaître aussi grâce à la troupe de théâtre de la MJC d'Onet le Château, une soirée théâtrale, qui comme à l'accoutumée sera de grande qualité.
Toutes ces animations renforcent le lien social sur la commune et permettent à tous de se familiariser avec l'art sous différentes formes."
- Monsieur Le Maire rappelle que nous avons l'obligation d'installer un panneau d'affichage libre sur la commune. Il informe que celui-ci sera installé près de l'abribus et doit faire 4 m2. Mme Odile FOUCRAS fait part qu'un rangement de vélo serait le bienvenu également.
- Monsieur Le Maire informe qu'une réunion s'est tenue avec Mme NIRAT de chez LBP concernant les 2 projets de lotissement, l'oratoire et les terrisses. Claude GARRIGUES s'interpelle sur la sortie sur la VC4. Quelques interrogations restent :
 - Changement de la sortie sur des Terrisses, il faut prévoir un RDV avec le voisin,
 - Assainissement prévoir un bilan 24h pour connaître la capacité réelle de la STEP,
 - Agrandir éventuellement des parcelles sur l'oratoire en y intégrant du terrain agricole,
 - Installation de la citerne incendie sur l'oratoire, revoir le placement,
 - Faire une étude pour de l'auto-construction afin que la commune soit propriétaire de biens immobiliers à la location.
- Un point sur les travaux de voirie est fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 22.

Le Maire,
Michel ARTUS



Le Secrétaire de séance
Serge GABEN

